AR Prefecture

016-211603378-20231026-2023_26_10_003-DE Reçu le 16/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au En exercice Qui ont pris

CM

part à la délibération

15

15

13

Date de convocation: 17/10/2023 Date d'affichage: 27/10/2023 Séance du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents: Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme BEAULIEU Valérie, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGE Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain.

Excusés: M. PETUREAU Jean-Paul, VARDELLE Jean-Christophe,

Absent: M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BOUTET Frédérique

Objet : subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves

M. le Maire expose à l'assemblée que l'association des parents d'élèves organise une vente de sapins naturels. Cette vente est destinée à financer les projets pédagogiques des enfants de l'école c'est pourquoi il propose d'investir dans 7 sapins de type Nordmann 2 en pots 100/150 à 35 € l'unité, et 5 de type Nordmann coupés en 150/200 à 26 €, soit un coût total de 200 €.

3 sapins seront pour les commerces de la commune la Boulangerie, le Salon de coiffure ainsi que le Comptoir des Lions, 2 pour l'école et les 2 autres seront pour la terrasse de la mairie.

A l'unanimité de ses membres présents le conseil autorise M. le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus, Pour extrait conforme en mairie le 14/11/2023, Le Maire David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER